







Année Scolaire: 2020/2021

GENERALITES

L'outil informatique (ordinateurs, imprimantes, appareils photo numérique, graveurs, scanners, logiciels, INTERNET) est utilisé dans l'école uniquement dans un but éducatif et pédagogique.

• Tous les élèves bénéficient d'un accès aux ressources et services multimédias après avoir accepté cette charte.

Le Collège prépare les élèves, les conseille, les aides dans leur utilisation de ces services.

• Le Collège peut, pour des raisons techniques ou juridiques, être amené à analyser et contrôler l'utilisation des services.

REGLES D'UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE

L'élève s'engage :

- A respecter le matériel informatique mis à sa disposition et à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des ordinateurs en modifiant leur configuration ou en installant de nouveaux programmes sans autorisation.
- A n'imprimer des documents qu'avec l'autorisation du Responsable.
- A ne pas stocker de fichiers supérieurs à 1 Mo.

RESPECT DE LA LOI

L'élève s'engage:

- A ne pas enregistrer, visionner ou diffuser des documents à caractère raciste, violent, pornographique ou injurieux.
- A ne pas copier ou échanger de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux ou toute autre œuvre depuis les ordinateurs du Collège.
- A ne pas utiliser les ordinateurs du Collège pour véhiculer des injures, des fausses informations concernant autrui ou des renseignements d'ordre personnel.
- A ne pas diffuser de documents photographiques ou sonores sans l'autorisation préalable de son enseignant.

ACCES AU WEB

- L'accès au WEB n'est utilisé que pour des recherches dans le cadre d'activités pédagogiques.
- Les élèves ne peuvent faire des recherches qu'en présence d'un adulte responsable à proximité.
- Le Collège s'efforce de mettre en place un système de filtrage des contenus. Aucun système n'étant parfait, il ne peut être tenu responsable de la non validité des documents consultés.
- Le Collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits à un jeune public et pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques. L'accès aux « CHAT », « FORUM » et « BLOG » est interdit au sein du Collège.

MESSAGERIE

L'élève s'engage:

- A n'utiliser la messagerie électronique, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif.
- A ne pas s'approprier les mots de passe d'un autre utilisateur.

SANCTIONS

Le non-respect des règles établies par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services ou éventuellement à d'autres sanctions prévues dans le règlement intérieur pour les manquements les plus graves. Les représentants légaux de l'élève en seront informés.

La Principale

L'élève

Les parents Ou Représentants Légaux